BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,40** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

- SUCCURSALES -

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 130; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 123; Boulevard de Strasbourg, 136; Rue Corneille, 7; Rue du Collége, 71 bis; Rue de la Halle, 9; Rue Notre-Dame, 27; Rue de Lille, 107; Rue de la Chaussée, 1; Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Rue du Lieutenant-Castelain, 4; Place de la Gare, 12; Grande-Rue, 38; Rue de la Fosse-aux-Chênes 93; Rue du Fort, 86; Rue de Béthune, 31.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16.

A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mavot. Rue de la Gare chez M. Duvivier

A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r Carnot

A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay

A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.

A CALAIS
Rue Lafayette, 68; Rue des Boucheries.

A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Egl

A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcampet sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

TOURCOING

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir; nous donnons plus loin le compte rendu de cette séance.

Le banquet de l'ex 48e régiment de mobiles du Nord. — Nous recevons communication de la circulaire suivante que nous nous empressons de publier :

« Le Comité d'organisation de la réunion des officiers, sous officiers et soldats du 48e régiment de la Garde mobile du Nord a l'honneur de vous informer que le banquet, projeté à l'occasion du 25e anniversaire de la guerre de 1870-1871, aura lieu au Café Jean, rue Faidherbe, à Lille, le dimanche 12 janvier 1896, à 2 heures de l'après-dîner.

» La présence du colonel Degoutin, toujours si digne de toutes nos sympathies, sera un puissant attrait pour vous engager à prendre part à cette fête de famille.

» Le Comité espère que vous répondrez tous à son appel car il est persuadé que, malgré les vingt-cinq ans écoulés depuis la guerre, l'esprit de corps et de camaraderie est toujours vivace parmi vous.

» Vous êtes prié d'envoyer les adhésions, aux chefs de groupe ci-après désignés, avant mercredi prochain 8 janvier courant, afin que le comité qui se réunit ce jour-là, puisse prendre les mesures définitives pour l'organisation.

» Chaque adhérent devra réclamer à son chef de groupe une carte d'admission au banquet, dont le coût est de 10 francs; cette carte sera nominative et sa remise sera exigée au moment de l'entrée dans la salle du banquet.

» *Le Comité d'organisation.* »

Les anciens officiers, sous-officiers, caporaux et soldats habitant nos villes peuvent s'adresser à M. Paul Watine-Beghin, rue Pauvrée à Roubaix, ou à M. Raymond Théry-Rasson, place Saint-Jacques, 10, à Tourcoing.

Une taxe unique sur les boissons. — Sur la proposition de M. le Directeur des Contributions indirectes, les taxes à percevoir dans la ville de Tourcoing, dont la population agglomérée est de 47.253 habitants, sont fixées comme suit à dater du 1er janvier 1896 : Vins, par hectolitre, 6 fr. 71 ; cidres et poirés, 1 fr. 34 ; hydromels, 1 fr. 38.

Taxe sur les chiens. — Il est rappelé que le délai imparti aux habitants par le décret du 4 août 1855, pour la déclaration à faire à la Mairie, par les possesseurs de chiens non encore imposés, expirera le 15 janvier prochain.

En conséquence les intéressés sont invités à faire cette déclaration avant ladite date, en indiquant le nombre de leurs chiens, et les usages auxquels ils sont destinés.

Ceux qui auront fait cette déclaration devront la rectifier, s'il est survenu depuis, quelque changement dans le nombre ou la destination de leurs chiens.

La taxe sera triplée pour celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'aura pas fait de déclaration. Elle sera doublée, pour quiconque aura fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Lorsque soumis à un accroissement de taxe et que pour l'année suivante on ne fera pas la déclaration exigée ou une déclaration incomplète, la taxe serait quadruplée pour le premier cas et triplée pour le second.

Fin de la grève des tisserands. — Cette grève qui s'était déclarée si inopinément et qui n'avait guère, on en conviendra, sa raison d'être, les patrons, n'ayant jamais refusé d'établir un compte de dents; mais pour cela il fallait un certain temps.

Les ouvriers l'ont compris, au cours d'une entrevue qu'ils ont eue vendredi matin avec MM. Ritaine et Watteau; et il avait été convenu que le travail serait repris à la rentrée de l'après-midi. Les tisserands s'étaient en effet présentés pour la plupart; mais comme un certain nombre paraissaient quelque peu surexcités, il fut décidé d'un commun accord qu'on attendrait jusqu'au lendemain matin.

L'identité de l'homme trouvé pendu le premier janvier. — C'est bien ainsi qu'on le pensait, Charles Louis Duchâtel, tisserand, âgé de 18 ans, né à Neuville le 3 novembre 1877, qui a été trouvé pendu près du Blanc-Seau.

Les malheureux parents qui avaient été prévenus jeudi soir par le brigadier Lorthiois sont venus le reconnaître vendredi matin à l'Hôtel-Dieu.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu conduire le pauvre garçon au suicide; il avait toujours eu une conduite exemplaire et on ne lui connaissait aucun sujet de chagrin. A 9 heures du matin il déjeûnait encore gaiement avec des voisins à qui il était allé faire ses souhaits et deux heures après il était trouvé sans vie près du Pont-National. Il avait donc fait à pied 6 à 7 kilomètres. Il avait dit qu'il se rendait à Tourcoing pour faire ses étrennes à un oncle qui demeure rue de Gand et à une tante qui reste au Brun-Pain.

Il n'était pas non plus sans argent; car on a retrouvé dans son porte-monnaie la somme de 2 fr. 10.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui à Tourcoing. Il faisait partie de la musique de Risquons-Tout.

On avait dû lui faire l'amputation de l'index de la main droite, à la suite d'un accident de travail.

Une série d'accidents. — Un jeune garçon de quinze ans, Lucien Leclercq, ouvrier à la fabrique de fuseaux de M. Jules Delmotte, était penché sur une bâche pour retirer un robinet qui y était tombé ; au même moment, de l'eau chaude ayant été refoulée par un injecteur, il a reçu des brûlures assez étendues, mais sans grande gravité, à la poitrine et à l'oreille droite. Le docteur Bernard, appelé à lui donner des soins, a déclaré que l'ouvrier pourrait reprendre son travail dans une huitaine de jours.

— En raccommodant un fil, à la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, Henri Navejan, âgé de quinze ans, demeurant rue de la Haute Voie, a été coupé profondément à la main droite par le tranchet d'une verge. Il a reçu les soins du docteur Brunet.

— En réglant une carde à la filature de coton de MM. Leurent frères, à l'Epine, le contremaître, M. Jean-Baptiste Delerne, âgé de 62 ans, a eu la première phalange du pouce de la main droite broyée. Le docteur Carette a dû pratiquer l'amputation.

Bondues. — *Vol de linge.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs encore inconnus ont enlevé, au préjudice de M. Gœthals, habitant au hameau du Moulin-Cardon, du linge qui avait été mis à sécher après lessive. La valeur du linge enlevé est estimée par son propriétaire à plus de 25 francs.

LES GRÈVES D'HALLUIN

L'animation n'était plus aussi grande vendredi que la veille. Les ouvriers qui continuent à travailler chez M. Gratry ont dîné à la fabrique et les 2,000 ouvriers qui se trouvaient aux abords de la fabrique, conservant toujours la même attitude, se sont dispersés sans résistance devant la gendarmerie.

Dans deux entrevues qui ont eu lieu hier, chez M. Defretin, les grévistes ont soumis un tarif, qui s'il était accepté, entraînerait la grève dans les autres usines; un refus formel de céder à ces conditions leur a été opposé. Les grévistes ont alors déclaré qu'ils ne se représenteraient plus.

Chez M. Lemaitre, les pourparlers n'ont donné aucun résultat. Il ne reste plus que cinq ouvriers en grève à l'usine du Mont d'Halluin.

M. Patrez, lieutenant de gendarmerie, s'est rendu à Halluin, dans la journée.

LILLE

Société industrielle. — La Société industrielle du nord de la France a tenu, le lundi 30 décembre, son assemblée générale mensuelle, sous la présidence de M. J. Kolb.

Après avoir dépouillé la correspondance, qui comporte, entre autres, une lettre de M. le ministre de l'instruction publique concernant le congrès des sociétés savantes, M. le président donne la liste des dons faits à la bibliothèque et annonce la fin prochaine des travaux d'installation de l'éclairage électrique de l'hôtel de la société.

Il annonce ensuite le nombre de médailles et récompenses du concours de 1895, qui seront décernées dans la séance solennelle du 19 janvier, où aura lieu une grande conférence de Mr Darsonval, professeur au Collège de France, sur l'*Energie électrique et la matière vivante*.

L'assemblée entend ensuite plusieurs intéressantes communications de M. Arquembourg : Disposition de sûreté pour ascenseurs; Brosse pour le nettoyage des peignes de bobinoirs; de M. Flourens : Etude sur le travail de la grande sucrerie centrale d'Escaudœuvres; de M. Lantzer : Hérisson à barrettes poussantes, pour gills permettant de travailler les matières courtes aussi facilement que les longs brins.

Dans l'intervalle, il a été procédé au scrutin pour l'admission de deux nouveaux membres : la maison Motte-Bossut et fils de Roubaix, et M. Georges Motte sont, à l'unanimité, proclamés membres de la société.

Un cadavre d'enfant dans un égoût. — Des balayeurs ont trouvé vendredi matin, dans un égoût de la rue Belle-Vue, à Fives, le cadavre d'un enfant nouveau-né.

Le pauvre bébé portait de nombreuses traces de coups et avait un bras fracturé. Le petit cadavre a été transporté à la Faculté de médecine.

Une bagarre sanglante rue des Bois-Blancs. — Jeudi après midi, plusieurs marchands des quatre saisons, habitant rue des Bois-Blancs, se sont pris de querelle et, au cours de la bagarre, le sieur Henri Depoorter, 20 ans, a frappé un de ses camarades d'un violent coup de couteau au bras gauche, lui faisant une blessure profonde.

Le blessé est soigné à l'hôpital de la Charité. L'agresseur a été arrêté et déféré au parquet.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 3 janvier

Présidence de M. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 35.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire; Diéval, Sénélar et Masure-Six, adjoints; Diéval, Ducoulombier, Salembien, Delavaivre, Dupont, Delphin Dumortier, Didry, Tack, Cruque, Leplat, Emile Destombes, Raymond Théry, Masurel, Leclercq, Emile Lemaire, Loridan, Benoit, Demouvaux.

Excusés : MM. Honoré-Colson, Muller, Glorieux, Dhal-Descy, Dron, Delva, Hersin.

M. Tack est élu secrétaire pour la séance, par acclamation.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire-général de la Mairie, des procès-verbaux des deux précédentes séances: la rédaction en est adoptée sans observation.

Pendant la lecture du procès-verbal une interruption étant partie de l'enceinte réservée au public, M. le Maire menace d'expulser l'interrupteur.

Félicitations à M. Hassebroucq

M. François Masure-Six, le premier inscrit au tableau, se charge de présenter les félicitations du Conseil municipal à M. le Maire à l'occasion de sa promotion comme officier de la Légion d'honneur.

M. Masure qui occupe sa place parmi ses collègues au lieu de siéger au bureau, demande la parole et s'exprime ainsi :

« Monsieur le Maire,

« Au nom des conseillers municipaux, au nom de mes honorables collègues présents et aussi en celui des absents, notamment M. Muller, éloigné de nos séances pour un certain temps et M. Dron, député, retenu contre ses désirs exprimés, par la Commission supérieure du travail, j'ai l'honneur de prendre la parole pour remplir une mission toute de joie et de véritable bonheur.

» Le Gouvernement de la République vient de vous décerner une distinction exceptionnelle. La Croix d'officier de la Légion d'honneur, juste et méritée récompense d'une abnégation de tous les instants d'un travail précieux à tous les titres, est aussi pour nous la consécration d'une administration remarquable dont l'excellence, appréciée en haut lieu, a fait sentir ses bienfaits sur toute la population que nous avons l'honneur de représenter.

» Les conseillers municipaux de Tourcoing, Monsieur le Maire ont été à même de vous connaître et de vous estimer. Depuis quinze ans, vous dirigez les travaux de l'assemblée communale avec un tel tact, avec une telle impartialité, accompagnées d'une compétence si indiscutable, qu'en ce jour de la récompense nous sommes fiers de rappeler les derniers scrutins de vos élections successives dans lesquelles l'unanimité de nos votes accentuait nos sentiments de respects pour vos grands talents d'administrateur et montrait quel cas nous faisions de votre parfaite intégrité.

» Les conseillers municipaux, vos amis, heureux d'être vos collaborateurs, se font une gloire de vous posséder à leur tête et tous, unis dans une même pensée d'estime pour votre personne et de reconnaissance pour vos actes, vous prient d'agréer, Monsieur le Maire, leurs félicitations les plus vives et les plus sincères. »

Ces paroles sont saluées par de nombreux applaudissements, non seulement de la part des membres de l'assemblée communale mais aussi de la part du public.

M. le Maire répond à peu près en ces termes :

» Il m'est difficile de répondre sans une vive émotion, aux paroles élogieuses, trop élogieuses que vient de prononcer mon honorable collègue et ami, M. Masure-Six.

» Cette distinction exceptionnelle, je ne l'avais pas désirée : la conscience du devoir accompli me suffisait amplement. Mais si j'accepte cette distinction, si je l'accepte, c'est sans oublier que, si j'ai traversé comme maire, une aussi longue période d'années, je le dois à ceux qui m'ont servi de collaborateurs, je le dois à la confiance des Conseils municipaux qui se sont succédés.

» La ville de Tourcoing toute entière est honorée en la personne de son premier magistrat.

» Je termine en exprimant un témoignage de reconnaissance au gouvernement de la République, dont les représentants dans le département du Nord m'ont souvent aidé dans ma lourde tâche. »

Les applaudissements éclatent de nouveau après l'allocution de M. le Maire.

Le Conseil passe ensuite à son ordre du jour.

* * *

Expropriations de la rue de Tournai. — Le Conseil autorise le remboursement à la famille Pollet-Roussel, d'une indemnité de 85 fr. à propos des expropriations de la rue de Tournai.

Service des eaux. — Le Conseil approuve successivement les différents marchés passés pour des fournitures de fontes au service des eaux potables, ainsi que d'un pont mobile et de l'installation de l'éclairage électrique à l'usine d'Anchin, marchés qui avaient déjà été acceptés par la commission mixte.

Tramway. — La Compagnie sollicite l'autorisation d'installer la traction électrique sur la ligne de Tourcoing à Roubaix par la rue Neuve-de-Roubaix ; le maintien de l'ancien parcours par la rue de Tournai et la modification de l'itinéraire de la ligne de la Croix-Rouge qui se prolongerait jusqu'à la place par la rue Carnot.

M. Salembien fait remarquer que la traction électrique par le trolley cause des perturbations sérieuses dans le service téléphonique. Il demande si on ne peut pas imposer à la Compagnie l'obligation de placer les fils dans le sol en remplacement des fils aériens.

M. le Maire ne croit pas qu'il soit possible d'exiger cette modification : il faut accorder l'autorisation ou ne pas l'accorder.

M. Salembien. — Accordons-là, mais à condition que la Compagnie s'engage à faire ces modifications quand cela lui sera possible.

M. Sénélar est d'avis qu'on ne pourra formuler ces prétentions avant l'époque du renouvellement du privilège de la Compagnie.

M. Emile Destombes appuie les réserves présentées par M. Salembien, dans l'intérêt du commerce qui se plaint avec juste raison des difficultés causées par le trolley dans les transmissions téléphoniques.

M. Masure dit qu'à Paris on installe actuellement un service à traction souterraine : il est d'avis qu'on pourrait poser cette réserve que la Compagnie de Roubaix-Tourcoing serait tenue à employer ce système s'il est adopté par la ville de Paris.

M. Sénélar propose de voter l'autorisation pure et simple.

En somme le conseil accorde les autorisations à condition que le fil aérien sera remplacé par le fil souterrain si ce système est reconnu pratique.

M. Demouvaux trouve que le prix des places est trop élevé et il demande qu'il soit abaissé.

M. le Maire promet d'intervenir éventuellement à ce sujet près de la Compagnie.

Bourse au Conservatoire. — M. Desoubry sollicite le renouvellement de la bourse municipale qu'il avait déjà obtenue pour suivre les cours de basson au Conservatoire.

Le Conseil vote pour M. Desoubry une bourse entière de 1,200 francs au lieu de l'indemnité de 400 francs qui lui avait été précédemment allouée.

Budget des Hospices. — M. Théry présente le rapport suivant :

« Messieurs,

» Dans votre séance du vingt-deux novembre dernier, vous avez renvoyé à la Commission des Finances l'examen du budget des Hospices pour 1896.

» Votre Commission remplissant sa mission a constaté que la commission administrative demande pour 1896 une subvention totale de 297.401 fr. 70, soit après déduction des 16,400 fr. destinés à l'entretien des lits d'incurables, une subvention à titre général de 191.001 fr. 70 qui se trouve donc être supérieure de 21.001 fr. 70 à celle fixée pour 1895.

» Comme le Conseil municipal dans sa séance du vingt-un décembre courant a alloué aux Hospices la subvention demandée de 207.401 fr. 70 et a ordonné son inscription aux dépenses ordinaires du budget primitif communal pour 1896, votre Commission vous propose d'approuver le budget des Hospices tel qu'il est établi pour l'année prochaine. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Budget du Bureau de bienfaisance pour 1896. — Au nom de la commission des finances, M. Théry s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Dans votre séance du 15 novembre dernier, vous avez renvoyé à l'examen de la commission des finances le budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour 1895.

» La commission a pris connaissance des prévisions budgétaires qui ont été établies par le Bureau de Bienfaisance, et elle m'a chargé de vous communiquer les observations suivantes :

» On remarque que les recettes sont reprises pour .... Fr. 261,815
et lss dépenses pour .... » 261.379 55

» D'où un excédent en recettes de .... » 435,43

» La subvention de la ville figure aux recettes pour 238,300 francs; c'est, du reste, la somme portée au budget primitif communal pour 1896, et l'on peut constater qu'elle est supérieure de 17,100 francs à la somme allouée pour 1895.

» Toutefois, il convient de faire observer que cette augmentation est due en partie à l'application de la loi sur l'assistance médicale gratuite.

» Aussi, la ville, en accordant la totalité de la subvention demandée de façon à équilibrer le budget, aura-t-elle seule droit à la subvention départementale votée par le Conseil général pour la mise à exécution de cette loi.

» En conséquence, la Commission des Finances vous prie de donner, conformément à l'article 70 de la loi du 5 avril 1834, un avis favorable à l'établissement du budget du Bureau de Bienfaisance pour 1896, tel qu'il nous a été présenté.»

Le Conseil adopte ces conclusions et la séance est levée.

Médailles d'honneur

Les vieux serviteurs qui ont trente ans de service consécutifs dans le même établissement, et dont les noms suivent, ont obtenu une médaille d'honneur: MM. Carrette Louis, contremaître dans la maison Lepoutre à Roubaix; Delahousse Henri-Jules, ouvrier dans la maison veuve Gaydet à Roubaix; Deweireld Jean-François, chef cantonnier à la compagnie du Nord à Ascq ; Duquenne Henri, ouvrier dans la maison Toulemonde-Destombe à Roubaix; Lameur Auguste, employé dans la maison Bossut père et fils à Roubaix; Roart Pierre, employé dans la maison Bonduelle à Bondues; Voreux Louis-Joseph, laveur de laines dans la maison Morel à Roubaix ; Vuylstèke Eugène, tourneur dans la maison Skene et Devallée à Roubaix.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 3 janvier.* — SINGULIER VISITEUR. — Samedi 28 décembre, dans l'après-midi, M. Denolf, rue de France à Roubaix, voyait arriver chez lui un homme d'une quarantaine d'années, qui dit se nommer Léon Degeldre, coiffeur, rue de l'Amiral Courbet à Tourcoing, et qui venait pour y rencontrer un ami. M. Denolf répondit que ce dernier avait quitté la maison et referma la porte. Mais Degeldre, à peine sorti, se mit en colère et brisa d'un coup de pied le panneau de la porte d'entrée. Il ne tarda pas à être arrêté : il est condamné à vingt jours d'emprisonnement.

L'ART D'INSPIRER CONFIANCE A DES NÉGOCIANTS. — Dans les derniers jours d'octobre on mettait les lecteurs au courants des faits et gestes d'un certain Henri Guillain fils, âgé de vingt-neuf ans, appartenant à une très honorable famille de Fourmies, lequel avait réussi à se faire délivrer pour une trentaine de mille francs de marchandises par plusieurs maisons de Roubaix.

Le prévenu. — C'est à l'audience de vendredi que Guillain comparaît : rarement il y a eu aussi peu de monde dans le prétoire; il n'y a, il est vrai, que quelques affaires inscrites au rôle.

Le prévenu est très correctement vêtu; il s'explique avec beaucoup de facilité et trouve réponse à tout; ce qui ne veut pas dire que ses déclarations soient d'une logique implacable.

Exposé des faits. — M. le président Dassonville, après un interrogatoire sommaire, expose les faits qui sont utiles à connaître sur la personnalité de l'inculpé et sur la façon dont il a acheté les marchandises chez les négociants de Roubaix.

Guillain a vingt-neuf ans, il est né à Glageon, arrondissement d'Avesnes; il a habité Fourmies dans sa famille, jusqu'à l'époque où il est allé en Amérique, puis en Afrique s'occuper de divers trafics; il s'installe à Paris, au faubourg Poissonnière, faisant le commerce de l'exportation; en 1890 il est déclaré en faillite : il s'établit à Manchester et enfin quitte cette dernière localité pour aller à Liverpool ouvrir une maison générale d'exportation pour les marchés africains et américains.

Au commencement de cette année son frère Paul Guillain, 18 ans était allé le rejoindre à Liverpool : le jeune homme a occasion d'écrire à un ami qui habite Roubaix, M. Paul Terrin, représentant, et qu'il entretient des affaires faites par la maison d'Henri.

Une correspondance s'établit entre Henri Guillain et M. Paul Terrin et c'est celui-ci qui vers le mois de mai le présente à divers négociants de Roubaix.

Henri Guillain avait une allure sympathique, certain dehors distingué ; il commande donc des marchandises qui furent livrées et payées à l'échéance.

Au mois de juillet, il revint et donna de nouveaux ordres : il est bon de dire que dans ses lettres et sur ses enveloppes, le nom d'Henri Guillain était accompagné d'une firme revêtant la forme d'un nom de société : « General schepen House » et que, souvent, la signature de l'écrivain de la correspondance était précédée des mots « pour le directeur »,

Les commissions furent prises et exécutées : il y en avait pour une trentaine de mille francs environ, mais cette fois, c'était vers le milieu d'octobre, les traites revinrent impayées.

Immédiatement les négociants s'enquirent de ce qu'était devenu Henri Guillain, il avait quitté Liverpool, et un agent d'affaires de Londres à peu de temps de là avisait M. Paul Terrin que Henri Guillain avait monté à Londres une nouvelle affaire sous le nom de Perey Davy, avec la raison sociale : « Association des manufactures de lin et de tissus pour l'exploitation. »

M. Terrin se rendit immédiatement à Londres et obtint la mise en arrestation d'Henri Guillain qui comparut devant le tribunal de Londres pour l'extradition.

Ici une particularité : le détective qui a amené à la prison Henri Guillain est paraît-il Sextorn, l'agent qui a enfin mis la main sur Arton et c'est aussi l'avocat de ce dernier, sir Newton qui a pris la défense de Guillain relativement à l'extradition sollicitée.

Cette circonstance n'a assurément qu'un intérêt d'actualité... politique,

Quoiqu'il en soit, Henri Guillain consentit à rentrer en France pour être jugé, sans attendre toutes les formalités de l'extradition.

L'inculpation. — Guillain se trouve sur le banc de la correctionnelle pour répondre à la prévention d'avoir, par des manœuvres frauduleuses, en faisant usage de faux noms, fait croire à l'existence d'entreprises chimériques, et s'être fait délivrer des marchandises d'une valeur de 11.590 fr. par la maison Rossette, Jourdain et Cie, de Roubaix; de 3.691 fr. par MM. Moerman Robart, de Roubaix ; de 6.000 fr. par M. Paul Lainé, négociant à Roubaix ; de 94 fr. par MM. F. Roussel père et fils ; de 200 fr. par M. Emile Delattre et de 3.834 fr. 65 par M. Edouard Willard, d'Halluin.

Dépositions des témoins. — Quatre témoins avaient été cités : MM. Paul Terrin, Mœrman, Paul Lainé et Gustave Lecry pour la maison Rossette.

Le premier est récusé par le défenseur du prévenu. M. Terrin s'est porté partie civile; il a, paraît-il, adressé il y a quelques jours, au parquet, un désistement, lequel ne peut être accueilli parce qu'il n'a pas été donné dans les vingt-quatre heures de la déclaration. Il n'est donc pas entendu.

Les autres témoins relatent les circonstances dans lesquelles ils sont entrés en relations avec Henri Guillain : M. le président leur demande de dire ce qui les a déterminés à envoyer des marchandises à Guillain; M. Moerman répond que ce qui lui avait inspiré confiance c'était l'honorabilité de la famille Guillain, le titre que Guillain avait pris sur ses entêtes de lettres et sur ses enveloppes et enfin la connaissance qu'il avait eue que M. Roussel Mulliez avait été payé par Guillain des trois mille francs de marchandises achetées.

M. Paul Lainé explique qu'il avait cru à l'existence d'une société dont Guillain était le directeur, quand il eut pris connaissance de ce qui figurait sur les correspondances : il a livré pour six mille francs de marchandises.

Devant cette déclaration, le prévenu proteste. — M. Lainé ne m'a jamais demandé, dit-il, si j'étais en société: d'ailleurs les négociants avaient deux mois pour livrer leur marchandises ; ils avaient donc tout le temps de prendre des renseignements.

Le président. — Sans doute, mais l'attitude que vous avez prise auprès d'eux et aussi dans votre correspondance était de nature à leur inspirer confiance. C'est ainsi que vous parliez des huit employés qui étaient attachés à votre maison et qui allaient visiter l'Angleterre et l'Irlande — en fait, vous n'aviez pas de personnel. — Aussi dans vos lettres, vous vous disiez toujours occupé, affairé ; vous agissiez jusque dans vos signatures d'ordres ou de lettres comme s'il y avait tout un nombreux personnel.

Le troisième témoin entendu, M. Gustave Lecry, raconte que tout d'abord sa maison MM. Rossette-Jourdain et Cie ava't refusé de livrer. Puis on prit des renseignement : ils n'étaient pas précisément bons, mais on savait qu'il y avait une société derrière Guillain... c'est pourquoi la commission a été exécutée...

L'interrogatoire. — Le système de Henri Guillain consiste à prétendre qu'il n'a employé aucun moyen frauduleux pour obtenir livraison de marchandises: la firme figurant sur ses lettres et ses livres de commissions n'a pas l'importance qu'on veut bien lui prêter; elle signifie maison de commission tout simplement. Et il explique que les commerçants de Roubaix sont trop sérieux et connaissent trop bien les affaires pour traiter sur une étiquette... Il n'a nullement voulu tromper ses vendeurs.

Pourquoi avez-vous disparu et êtes vous allé à Londres faire un autre commerce sous un faux nom ? demande M. le Président.

— D'abord, répond le prévenu, la loi anglaise permet de faire le négoce sous un nom emprunté; puis, je me suis trouvé acculé par l'échéance à laquelle je n'ai point pu satisfaire; je comptais le 15 septembre sur l'arrivée des marchandises que j'avais achetées; je n'ai point pu en trouver le placement après cette époque; je me suis rendu à Londres pour tâcher de retirer d'un nouveau commerce, l'argent nécessaire pour payer mes fournisseurs.

Le Président. — C'est toujours la réponse des escrocs; ils travaillent pour payer ce qu'ils ont réussi à extorquer

— Pourquoi avez-vous été porter à l'un des Monts-de-Piété de Londres pour un millier de francs de marchandises ? — L'inculpé : J'avais à faire face à une première dépense — Je serais allé ensuite dégager ces marchandises...

Le Président. — C'est-à-dire que si vous n'avez pas été arrêté assez vite, tout le reste des marchandises aurait été écoulé et vos vendeurs n'auraient plus rien trouvé, tandis qu'actuellement, il y a encore à peu près la moitié en nature,

Le requisitoire. — M. du Bousquet de Florian, substitut, s'applique à démontrer que l'escroquerie est caractérisée parce que ce qui a déterminé les négociants de Roubaix à traiter avec Guillain, c'est le fait, par ce dernier, de s'être montré comme un commerçant faisant partie d'une société importante qui comptait huit employés ou voyageurs travaillant pour la maison, alors qu'en réalité tout cela n'existait pas.

L'inculpé mérite une application sévère de la loi, d'autant mieux qu'il résulte de la correspondance, que Guillain avait soin, dès le commencement du mois d'août, de presser l'expédition des marchandises, de façon à pouvoir immédiatement en faire argent avant que les traites ne vinssent à tomber

Une dernière question. — Après que Me Clément, défenseur de Guillain eut lu ses conclusions suivantes :

— Avez-vous la prétention de dire que vous étiez un commerçant sérieux ? — R. J'avais, dans tous les cas des relations avec des maisons importantes.

D. Répondez franchement : Etiez vous un commerçant sérieux ? — R. Oui.

D. Eh bien ! alors, pourquoi avec une maison de cette importance, n'avez-vous pas de livres ? — pas le moindre livre ? — R. En Angleterre, on ne tient pas de livres...

Cette réponse, faite avec un certain aplomb provoque un haut-le-corps chez les magistrats.

D. Ah ! par exemple, vous ne doutez de rien, les Anglais sont gens trop pratiques, sachez-le, pour se passer de comptabilité et ne point conserver les traces de leurs opérations.

Vous donnez, en ce moment, la mesure de votre audace... Vous êtes véritablement un escroc international...

Plaidoirie et jugement. — La parole est ensuite donnée à Me Clément qui s'efforce de prouver par les dépositions faites devant le juge d'instruction et par la correspondance qu'il est inadmissible que les commerçants de Roubaix aient été décidés à expédier de la marchandise à Guillain, uniquement sur la vue d'une firme quelconque: ils ont eu confiance dans l'honorabilité et de son client et de sa famille et, en fait, si les traites sont restées impayées c'est parce que Guillain n'avait pas été livré à temps et que n'ayant plus lui-même ce placement de ses tissus, il n'a pu se faire de l'argent.

Les éléments de délit ne se rencontrent donc pas dans l'affaire. Guillain doit être acquitté.

Après quelques minutes de délibéré, le Tribunal décide qu'il résulte de l'instruction et des débats que Guillain s'est rendu coupable du délit d'escroqueries à l'égard des divers négociants signalés plus haut, et en conséquence le condamne à *une année d'emprisonnement* et *cinquante francs d'amende*.

Henri Guillain retourne à sa place, dans l'enceinte des détenus, sans avoir l'air trop émotionné.

Nous croyons savoir qu'il va interjeter appel du jugement.

NORD

Une jeune fille tuée accidentellement par son père à Vieux-Condé. — Dans la matinée, M. Charles Pureur a tué accidentellement, d'un coup de fusil, une de ses filles, Marie, âgée de 22 ans.

M. Pureur s'amusait, dans son jardin, à tirer des moineaux, pour sa plus plus jeune fille, âgée de 13 ans, qui est alitée depuis quelque temps.

Marie, qui se trouvait dans les cabinets d'aisances, sans que son père le sût, sortit au moment même où celui-ci faisait feu : la malheureuse jeune fille reçut la charge en pleine poitrine et s'affaissa. Elle eut encore la force de crier à son père : — « Mon Dieu ! Papa... je te pardonne !...»

Le père, fou de désespoir, s'empressa auprès de sa pauvre fille, et la transporta dans la maison. Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, on n'a pu la ramener à la vie.

Le tamponnement d'Armentières. — Les travaux de déblaiement des voies ont été plus longs encore qu'on ne le croyait. A une heure de l'après-midi, vendredi, ils n'étaient pas encore terminés, malgré l'activité déployée par les équipes d'ouvriers venues de Lille et dirigées par les ingénieurs du service de la voie.

La voie principale de Lille à Hazebrouck a été dégagée complètement vers deux heures du matin, et les trains empruntent cette voie. Les retards imposés de ce chef sont peu importants.

Le déblaiement de l'autre voie se poursuit activement.

L'enquête parait conclure à la responsabilité de l'aiguilleur Lecerf, un vieil employé qui a 23 ans de services excellents et qui allait atteindre sa retraite.

Le montant des dégâts n'a pu encore être évalué.

Les blessés, au nombre de 8, sont : MM. le docteur Leloir, professeur à la Faculté de Lille, contusions aux genoux ; le chef de train, Jean Martens, quarante-quatre ans, demeurant à Tourcoing, contusion à la jambe et blessure à l'œil droit ; Nocquart, père et fils, demeurant à Marquette, contusions sans gravité ; Valentin et Orti, négociants à Lille, contusions aux jambes ; Mme Deconiak, de Sin-le-Noble, blessures aux reins ; M. Ortez, de Lectoure, contusions.

Une dame, Mme Macret, a reçu une telle commotion de l'accident qu'elle s'est évanouie et a dû être transportée à son domicile, rue de Fives, à Lille.

Une grave affaire à Douai. — *Détournements de fournitures militaires — Un sous-officier en fuite.* — Des agents de police de Douai ayant remarqué les allures suspectes d'un individu porteur d'un panier qu'il essayait de dissimuler, le suivirent et pénétrèrent derrière lui, dans une maison de la rue du Temple.

Sur la réquisition des agents, le panier fut ouvert : il contenait du charbon. Interrogé, l'inconnu avoua que ce charbon lui avait été donné par des militaires du 33e régiment d'infanterie et qu'il le portait chez une demoiselle X..., demeurant dans la même maison que lui.

Une perquisition fut opérée immédiatement chez cette demoiselle. On y découvrit une grande quantité de fournitures militaires : charbon, café, couvertures de lit, boîtes de conserves, etc.

Pressée de questions, la jeune fille apprit aux agents toute la vérité. Ces marchandises étaient dérobées au régiment par son amant, sous-officier au 33e de ligne.

Quand on voulut mettre le sous-officier en état d'arrestation, il était trop tard, il avait déjà pris la fuite avec sa maîtresse.

Une enquête est ouverte sur cette affaire, qui a causé en ville une émotion considérable.

Bantigny. — *Un parricide.* — Le bruit court qu'un parricide aurait été commis à Bantigny (près Cambrai), le 1er janvier.

Un jeune homme de 28 à 29 ans aurait, dans un moment de colère et d'ivresse, à la suite d'une discussion, frappé son père à coups de tisonnier, et lui aurait fait de telles blessures que le malheureux père en serait mort jeudi après-midi.

La nouvelle de ce crime n'est pas encore parvenue dans les régions officielles.

PAS-DE-CALAIS

Déraillement d'un train à Angres. — Lundi, vers 9 h. 40 du soir, le train de voyageurs n° 5 allant de Frévent à Lens, ralentissait en arrivant à la station d'Angres-Givenchy, lorsque les voyageurs furent tout à coup violemment secoués. La locomotive venait de dérailler. Une pierre provenant du ballast et pesant 3 ou 4 kilog. avait été placée sous le balancier de l'aiguille, de sorte que la machine n'avait pu la faire fonctionner. Il a fallu quatre heures de travail pour remettre la locomotive sur les rails.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 — *Jeudi 9 janvier 1896* — Rid. 8 h.

Spectacle de gala. Première représentation à Roubaix

LE ROI DE LAHORE

Grand Opéra en 4 actes et 5 tableaux. Musique de Massenet

Au 3e acte : Grand ballet, dansé par Mlles Pastore et Paris et les dames du ballet.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

ETAT-CIVIL.—*ROUBAIX.— Déclarations de naissances du vendredi 3 janvier.* — Robert Ferret, rue Lacroix, 76. — Emile Derick, rue Drouot, 43. — Gustave Dupont, rue Bayart, 24. — Victor Bernaert, rue Dampierre, cour Joinville, 16. — Hector Delhaye, rue de Lannoy, cour Boyaval, 4. — Julie Amoris, rue d'Alger, cour Nyckees, 5. — *Déclarations de décès.* — Léonce Lepot, 47 ans, rue du Duc, 21. — Jules Honnis, 43 ans, Hôtel-Dieu. — Hippolyte Stevens, 85 ans, rue St-Jean. — Jacobine Lepoutre, 76 ans, Hospice civil. — Pierre Vinck, 32 ans, rue Daubenton, cour Desmet, 12. — Françoise Desmet, 74 ans, hameau du Vieux-Hutin. — Gustave Delfortrie, 3 ans, rue Heilmann, 30.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du mercredi 1er janvier. — Jean Goemmne, rue de la Croix-Rouge. — Edmond Bedu, rue du Cœur Joyeux.— Adéline Lebrun, rue de la Croix-Rouge. — *Du 2.* — Marie Leclercq, rue Saint-Louis. — Pauline Fourleignie, rue de la Croix-Rouge.— Julia et Angèle Leblond, sentier Montagne. — Jules Victors, rue des Trois-Pierres. — Jean Delarge, ruelle Lepers. — René Dhalluin, rue de la Latte. — *Du 3.* — Pauline Dael, rue Saint-Jacques — Marie Lienaert, rue des Carliers. — Sidonie Soens, rue Auber. — Espérance Buylaere, rue Houchard prolongée. — *Déclarations de décès du 1er janvier.* — Pierre Legrand, 15 jours, rue Haute, 7. — Valentine Leclercq, 11 jours, rue Fin-de-la-Guerre.— Marcel Provost, 1 mois, rue de Renaix. — *Du 2.* — Gaspard Cordier, 79 ans, sans profession, rue Belfort. — Charles Duchatel, 28 ans, tisserand, Hôpital-Civil. — Georges Goniers, 5 mois, rue du Touquet, 64. — *Du 3.* — Marie Cornaert, 5 mois, Croix-Rouge — Amélie Capon, 2 mois, rue des Coulons.— Stéphanie Henno, 59 ans, sans profession, Hôpital-Civil. — Angélique Leclercq, 73 ans, sans profession, Hospice-Général.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PETIT-ALLART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon-Louis PETIT, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1896, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Filatures, 73.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 janvier 1896, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur Jean-Baptiste DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1895, dans sa 73e année, et de Dame Hortense WAUQUIEZ, son épouse, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1888, dans sa 57e année, administrés des Sacrementr de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La mort de M. Frère-Orban. — Les funérailles. — Les funérailles seront célébrées lundi, à neuf heures et demie. Le corps sera conduit à la gare du Nord et transporté, par train spécial, à Liége, où aura lieu l'inhumation au cimetière de Robermont, dans le caveau de famille.

M. Frère-Orban n'a exprimé dans son testament que la volonté d'être inhumé à Liége. Il ne dit pas un mot du caractère que devront avoir ses obsèques. Toutefois, affirme l'*Etoile*, dans ses entretiens avec son fils, il a demandé à diverses reprises, pour affirmer sa foi spiritualiste qu'un ministre protestant assistât à ses funérailles. Ce ministre sera probablement M. le pasteur Hocart, de l'église protestante libérale, fondée il y a une vingtaine d'années à Liége et dont M. Frère fils faisait partie avec de nombreux libéraux Liégeois.

Il y a eu conseil des ministres vendredi, à 11 heures 1/2. L'on a examiné si le gouvernement devait se faire représenter officiellement aux funérailles de M. Frère.

M. Frère ne faisant plus partie de la Chambre, il n'y aura pas, conformément aux précédents, de délégation officielle ; les ministres se rendront individuellement à la mortuaire.

Le conseil communal de Liége a adressé une proclamation aux habitants à l'occasion de la mort de M. Frère.

Toute la garde civique sera convoquée pour les funérailles. Les établissements d'instruction sont fermés.

Le bourgmestre parlera à la gare dans une salle transformée en chapelle ardente.

Le reste du cérémonial sera réglé par le collège échevinal.

Une excellente mesure en faveur du personnel ouvrier des chemins de fer vient d'être prise par M. Vandenpeereboom :

« Lorsqu'il s'agit de travaux exécutés dans les circonstances spéciales, telles qu'accident de train, ou dans des conditions particulièrement pénibles ou dangereuses, chaque heure est comptée pour deux heures, sans toutefois que le salaire total de la journée puisse dépasser de 50 0/0 le salaire normal.

Si exceptionnellement cette rétribution était jugée insuffisante, soit à raison des difficultés extraordinaires du travail accompli, soit parce que les prestations auraient dû être prolongées beaucoup au-delà du temps porté en compte, il y aurait lieu d'introduire d'urgence des propositions d'indemnité. »

Une abominable affaire. — Un avocat rayé du barreau. — M..., vient d'être arrêté pour avoir proposé à une serveuse de cabaret de tuer un petit enfant, qu'on volerait au préalable, après l'avoir mêlé à d'infâmes abominations. Le misérable a même remis un bistouri à la serveuse dans ce but.

La jeune fille eut soin, après avoir reçu les premiers avis du monstre, de les lui faire répéter, quand un agent de police, posté dans une pièce voisine, pouvait surprendre la conversation.

M... s'est vanté d'avoir, de complicité avec une cabaretière qu'il n'a pas désignée, tué de la sorte cinq ou six petits enfants.

Il n'a pas nié devant la justice, après son arrestation, mais il a prétendu avoir eu en vue de faire des études de mœurs ». A-t-on affaire à un fou, amené à la folie par la dépravation ? C'est ce que le parquet de Bruxelles étudie en ce moment.

Un braconnier qui se tue accidentellement. — Jeudi matin, vers 10 heures, Aime Piron, âgé de 35 ans, puddleur, à Hempes, était occupé à tirer des pigeons dans la campagne de Chamboragniaux, dépendant de la commune de Boufflouix. Des gendarmes vinrent à passer et le braconnier voulut démonter son fusil pour le dissimuler; soudain, le coup partit, l'atteignit à la poitrine et le tua net.

Mouscron. — *Deux arrestations.* — Vendredi après-midi, deux individus en état d'ivresse, Emile et François Lejeune, demeurant à Roubaix, rue Casimir Périer, descendaient à Mouscron, par le train de Courtrai. L'agent Bayens remarqua leur allure louche, alors que les deux frères suivaient le chemin longeant les palissades clôturant les voies de la gare; il vit à un certain moment Emile qui cachait un objet sous la cendrée de la route.

L'agent découvrit que c'était un revolver encore chargé d'une balle ; il rejoignit les deux frères qu'il trouva à l'estaminet « A la ville de Gand » et demanda à Emile ce qu'il comptait faire de cette arme. Les réponses n'étant pas satisfaisantes, les deux frères furent invités à se rendre au poste de police, mais on dut les ligotter pour les y conduire.

Emile Lejeune est déserteur du 5e de ligne depuis le 16 février 1890; il sera transféré aujourd'hui samedi à la prison de Courtrai, quant à son frère François, il sera traduit devant M. le Juge de Paix du chef de vagabondage. Tous deux seront en outre poursuivis pour ivresse et rebellion envers la polic.

Herseaux. — *Un vol de pigeons.* — Jeudi, vers six heures du matin, profitant de l'absence des époux Lepoutre, ouvriers de fabrique, demeurant au hameau des « Ballons » à Herseaux, des voleurs se sont introduits par le toit dans leur pigeonnier et leur ont enlevé 21 pigeons voyageurs. Ce n'est que le soir en rentrant, que M. Lepoutre s'aperçut du vol.

Pendant la journée les voleurs se rendirent à Mouscron où ils vendirent à un charpentier, Jules Werbrouck, demeurant rue des Brasseurs, les 21 pigeons pour une somme de 6 fr. 55 c. Vendredi matin les gendarmes Lefebvre et Stokkerman, de Mouscron, se rendirent avec M. Lepoutre chez Werbrouck et le préjudicié reconnu dans la cour du charpentier, dix des pigeons volés qui se trouvaient dans un panier.

La femme Werbrouck s'est opposée à ce qu'on visitât son pigeonnier. Elle avait fermé la porte à clef. Le parquet de Courtrai a été saisi de cette affaire.

CHOSES ET AUTRES

S..., ce mauvais barbouilleur qui se croit grand peintre, disait l'autre soir :

— Je vais faire blanchir le plafond de ma salle à manger, puis je peindrai dessus un beau paysage.

— Suivez mon conseil, répondit V..., peignez d'abord le paysage; vous ferez ensuite blanchir le plafond.

* *

Mme de B... possède une bouche fendue jusqu'aux oreilles.

— Ce doit être bien commode, observait une excellente amie, quand elle a quelque chose de secret à se dire !

PENSÉE

Ce qu'il nous faut, pour nous sentir utiles et nous attacher à notre vie, c'est la certitude de travailler à quelque chose d'éternel ; et nous l'avons. Nous l'avons par la vertu. Ouvriers d'une œuvre commencée par Dieu, nous y apportons une pierre que les siècles n'ébranleront jamais, et, si faible que soit notre part dans l'édifice commun, elle y sera éternellement.

(R. P. Lacordaire, *Pensées*, t. I.)

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La société les Amis réunis du Fontenoy, établie chez M. Gervais Voedts, rue de France, 45, coin du marché informe les amateurs qu'elle commencera la série de ses expositions dimanche 5 janvier. M. Louis Decottignies y exposera le premier sa superbe collection.

— Dimanche, 5 janvier, 3e exposition-concours, organisée par la Fédération du centre, chez M. A. Deweirt, angle des rues de l'Epeule et de l'Industrie, pour les pigeons roux. Inscription de 9 à 10 heures du matin.

— Les amateurs qui exposeront leurs sujets dimanche, au siège de la société le « Passe-Partout « établie chez M. Delbarre cabaretier rue du Duc, sont MM. Paurisse et Deniuck.

— La société l'Aigle, établie chez M. Renard, cabaretier, rue du Grand-Chemin, organise pour dimanche sa quatrième exposition. L'exposant est M. Alexis Vandistate, qui a obtenu de brillants succès avec sa race de pigeons provenant du pigeonnier de M. Ducatillon de Hem.

— La société Saint-Luc, établie chez M. Elie Catteau, à l'Epeule, ouvrira dimanche la série des expositions. L'exposant est M. Adolphe Boutchout, amateur très réputé pour les succès obtenus depuis plusieurs années.

— Dimanche 5 janvier, première exposition de pigeons voyageurs chez Denis Desfontaines, 127, rue de Tourcoing. 40 sujets de toute beauté et ayant obtenu de nombreux succès seront exposés. Exposants : MM. Herman, Belvaux, Lagache, Vanhenle et Delporte.

TOURCOING. — Dimanche prochain 5 janvier, ouverture des expositions colombophiles au siège de la Société Justice et Liberté, établie chez M. Desrousseaux, à l'Ours, à Tourcoing, de 11 heures du matin à 8 heures du soir exposition des pigeons de M. Fidèle Desrousseaux. On y verra les lauréats des concours de Rambouillet-Chartres-Blois-Tours et Niort.

— Dimanche 12 janvier, exposition de pigeons de M. F. Catteau et M. J. Messelier.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — C'est dimanche que se battra un 2/3 pour 50 fr. et paire de plaisir à 10 fr. au Dragon Français, chez M. Duterte, cabaretier, 145, rue de l'Epeule, contre les Redoutables de Menin. Mise au parc à 4 heures 1/2 très précises.

— Il se jouera au Bon Vivant le 24 février un de 3/5 mort pour 100 fr. contre la grande société de l'Arna d'Etampuis.

— Une partie de coqs aura lieu dimanche prochain chez M. Dambrin, rue de Maubeuge, n° 30, contre M. Félix Mondet. Mise au parc à six heures. — Lundi à la même heure, partie contre le Bon Vivant.

— Dimanche 5 janvier, se jouera à l'Enfié, une magnifique partie contre la Nouvelle Aventure de Tourcoing. La première paire citée pour 50 francs, le bleu Leveugle contre le rouge de Dumortier, plus 50 francs sur le deux de trois. Mise au parc à 4 heures après l'arrivée du train de la Belgique.

BLANC-SEAU. — Il se jouera dimanche à midi, chez Carrette, au Blanc-Seau, un 2/3 mort pour 50 fr. paire de plaisir à 10 fr.

WATTRELOS. — Dimanche 5 janvier, attaque d'un 3/5, chez M. J.-B. Merchier, au Saint-Liévin, contre Henri d'Laveule de Sainte-Marguerite, tous coqs de 5 livres; mise au parc à 3 heures 1/2.

TOURCOING. — La société des Amis-Réunis de l'Ours a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle a engagée deux 2 de 3 mort pour 50 fr., entrée au gagnant, contre MM. Desmet et Cie place St-Jacques. Attaque le dimanche 5 janvier chez MM. Desmet et Cie. Cette partie sera très intéressante, car la société de l'Ours mettra quelques-unes de ses fines plumes.

THEATRES

THEATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 5 janvier 1896, à 6 h.: *La guerre à Madagascar*, drame militaire à grand spectacle en 5 actes et 8 tableaux, plus un prologue en 1 acte, et *Les Petits Mousquetaires*, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes, Place Leverrier). — Lundi 6 janvier 1896, à 8 heures 1/2. — *La Mascotte*, opéra-comique en trois actes

BIBLIOGRAPHIE

Dans son numéro du 1er janvier, **La Quinzaine** publie : Catholiques et Romains, par M. l'abbé Duchesne, de l'Institut. — La fin de Balzac et son théâtre, d'Edmond Biré. — Dans Napoléon et le Code civil, M. Charles Baussan apprécie curieusement le législateur, tandis que M. de Grandmaison, avec Un Mariage sous le premier Empire, nous fait entrevoir le despote. Il y a là nes lettres de jeune mariée d'une fantaisie bien féminine et d'un décousu très charmant. Viennent ensuite: Les Médecins chinois: Norbert Lallié. — La politique extérieure de l'Angleterre : P. Ragey. — Chronique de Quinzaine: Jean de Prémery. — Courrier de Rome, Un Consistoire secret : Chevalier Mac-Swiney.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Abonnement : France : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Etranger (Union postale) : un an, 28 fr. ; six mois, 16 fr. ; trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'Université et les instituts catholiques: 20 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les abonnements, ainsi que les mandats ou valeurs, sont reçus par l'administrateur de *La Quinzaine*, 62, rue de Miromesnil, Paris ; ou par le Directeur de l'Imprimerie de l'Œuvre Expiatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne). On s'abonne également sans frais dans les bureaux de Poste. — Prix de la livraison : 1 fr.50. — Pour les annonces, s'adresser à l'Agence Parisienne de Publicité, 7, rue Joquelet, Paris. 41254d

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889. 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — *Le Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 39244

L'Univers illustré, dans son numéro de cette semaine, nous fait assister à un service religieux à bord d'un navire rapatriant nos soldats de Madagascar ; cette belle composition est signée d'un artiste de talent, M. Rufiier, qui a suivi nos troupes dans toutes les dernières expéditions coloniales. Marcelle, la Jacquerie et la Mendiante de Saint-Sulpice, les derniers succès de la saison théâtrale, ont, une fois de plus, fourni à M. Paul Destez, notre habile collaborateur, l'occasion de faire preuve de talent, en exécutant en quelques heures trois magnifiques dessins.

Un journal illustré pour la famille

LE GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Paraît en 16 pages chaque semaine
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.

ENVOI D'UN SPECIMEN CONTRE UN TIMBRE DE 15 C. 41283—914

LE RÉGULATEUR INCANDESCENT

SYSTÈME FRANÇAIS BREVETÉ S. G. D. G.

Lumière Blanche, superbe, par le Gaz

60 % D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL : 41, Rue de Paradis, Paris.
SUCCURSALE : Comptoir Central d'Optique, 26, rue Vivienne, et rue Feydeau, 30.

Le nouveau Bec **LE RÉGULATEUR** est supérieur à tout ce qui existe. Sa *blancheur* et son *éclat* ne dénaturent pas les couleurs; les dorures sont *plus belles*. — Pas de Fumée. POUVOIR ÉCLAIRANT 7 CARCELS; brûlant 90 à 100 litres. Peu de chaleur. Solidité Exceptionnelle du Manchon. *Procédé breveté.*

L'ESSAYER c'est L'ADOPTER

Avis Important. — *La Compagnie demande des Agents sérieux connaissant l'éclairage pour monopole de la vente et de la pose de son Régulateur Incandescent.* — *Références sérieuses sont exigées.*

Ne tenir aucun compte des Intimidations journalières

41228

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **0,75**, un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2 f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50**.

MAISON DU TAPIS

7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

LE PLUS GRAND CHOIX — LES MEILLEURS PRIX

AMEUBLEMENTS
TENTURES
LINOLEUM
CARPETTES
MOQUETTES

OBJETS DE LA CHINE ET DU JAPON pour cadeaux

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 4 janvier 1896.

On constate aujourd'hui une légère avance sur tous les mois avec bonne tendance.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 2 janvier.

Le cours de l'or est à 329 0/0 piastres papier monnaie

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 4 janvier.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité ... balles Australie, 16 b. Plata, b. Cap.

Liverpool, 4 janvier.

Laines des Indes.— La prochaine série d'enchères commencera le 21 janvier 1896. Arrivages depuis la dernière série 15.667 balles ; Anciennes existences tenues par importateurs 1660 balles, total 17.327 balles.

Le marché des laines anglaises n'a pas encore repris beaucoup d'activité depuis les fêtes, mais la confiance s'exprime dans la stabilité des cours actuels.

Plusieurs lots de laine des Indes ont trouvé acquéreurs à prix fermes et plus de deux cents balles se sont écoulées. La provision probable pour les enchères prochaines reste encore douteuse de 25 à 28 mille balles.

La bonneterie et le travail des enfants

DES FILLES MINEURES ET DES FEMMES dans l'industrie

La Chambre de commerce de Troyes a adopté, dans une récente séance, le rapport suivant qui lui a été présenté par M. Jules Herbin :

Vous savez qu'il existe, comme complément de la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes employés dans l'industrie, un règlement d'administration publique, en date du 15 juillet 1893, qui a été modifié dans ses articles 1, 3, 5 et 6 par décret du 26 juillet dernier.

Ces diverses modifications ont eu pour but de donner à certaines industries la faculté de prolonger, pendant une durée plus ou moins longue, le travail professionnel des femmes et des enfants mineurs; elles avaient été reconnues nécessaires pour permettre aux industries qu'elles favorisent d'augmenter le travail dans les moments où elles peuvent avoir besoin d'une plus grande production.

Il nous semble que, pour la plupart de ces industries, les questions de modes, de saison, de livraisons rapides, etc., ont été le mobile louable qui a donné lieu au décret du 25 juillet 1895; c'est ainsi que nous y voyons figurer la confection des vêtements, le tissage des étoffes destinées à l'habillement, les jouets, qui ont surtout une vente plus active à l'approche du nouvel an, etc.

Mais, Messieurs, le texte même de l'article 5 de ce décret semblait comprendre l'industrie de la Bonneterie parmi celles qui sont indiquées au tableau car nous y lisons :

« Confections de Corsets,
» Confections, coutures et lingeries pour femmes et enfants,
» Confections pour hommes,
» Tissage des étoffes de nouveautés destinées à l'habillement, etc. »

Malgré ces désignations, très claires pourtant, la Bonneterie est exclue des dispositions de l'arti-